

Syndicat d'Energie (SEMEL 15)

Compte rendu de réunion

14 octobre 2020

Présentation du Syndicat :

- Disponible sur www.teara.fr

Fonctionnement du syndicat :

- La réunion avait pour but l'élection des membres.
- Le mandat sera de 6 ans.
- 11 secteurs sur le Cantal, représentés par 9 EPCI Etablissements Public de Coopération Intercommunale (Com Com).
- Sur les 9 Com Com, 6 ont adhéré. Les 3 qui n'ont pas répondu sont St-Flour, Hautes Terres et pays de Salers.
- 49 membres issus des 6 Com Com.
- 3 agents territoriaux pour le Cantal.
- Le syndicat possède une Société d'Economie Mixte (SEMEL 15 Société d'Economie Mixte pour l'Electrification de la Haute Auvergne) qui gère la maîtrise d'ouvrage (7 personnes dont 1 maître d'œuvre).
- Le syndicat fait partie d'un groupement avec 7 autres syndicats départementaux.
- FACE : Fond d'Amortissement des Charges Electriques. Utilisé
- En 6 ans 89 millions € de travaux dont 18 à la charge des communes
- Il a été proposé que le début du mandat serve à inventorier les besoins des communes (projets en autonomie via le solaire, pour la commune ou les habitants)
- Il reste 400km de fil nu à enterrer dans le Cantal
- Le rôle du syndicat peut-être d'attirer l'attention d'Enedis -qui gère le réseau selon les axes principaux- sur des zones comme notre commune.

- Tous les ans le préfet réuni le syndicat et Enedis en vue de la nouvelle organisation du marché de l'électricité.
- La concession actuel va jusqu'en 2032.
- Demain il sera possible d'avoir un logiciel pour vérifier les points de livraisons de l'énergie pour un meilleur contrôle.
- Le Cantal aurait un potentiel de production électrique 6x supérieur à ce qui est fait aujourd'hui.